



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Moyens de paiement

Question écrite n° 18230

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a la reunion du Conseil national du credit le 30 mars 1994, reunion consacrant le renouvellement triennal de ses membres et l'entree en vigueur des nouvelles dispositions legislatives qui ont modifie ses competences, demande a M. le ministre de l'economie de lui preciser les perspectives et les echeances des reflexions du groupe de travail mis en place le 30 mars 1994, afin d'etudier « l'interbancairite » dans les pays europeens, dans le cadre d'une reflexion globale sur l'evolution future des moyens de paiement en France et en Europe.

Texte de la réponse

Lors de sa seance du 30 mars 1994, le Conseil national du credit (CNC) a retenu le principe de la creation de trois groupes de travail portant sur le risque de credit, le bilan et les perspectives de moyens de paiement et l'interbancairite dans les pays europeens. S'agissant du bilan et des perspectives des moyens de paiement en France, deux themes majeurs ont ete distingues qui sont etudies dans deux sous-groupes distincts : l'adequation des instruments de paiement aux besoins des entreprises (le comite consultatif traitant des besoins des particuliers) ainsi que l'echange de donnees informatisees (EDI) financier et son integration dans les autres EDI. Les deux sous-groupes procedent a l'audition de l'ensemble des parties concernees par ces deux themes. Leurs travaux devraient etre acheves au debut de l'annee prochaine. Enfin, concernant l'interbancairite au sein de l'Union europeenne, il a paru necessaire d'entreprendre au prealable un travail de collecte d'informations sur les systemes de paiement et de reglement des marches dans les differents pays de la Communaute. Cette collecte qui a ete confiee a un consultant exterieur, donnera lieu prochainement a la presentation d'un document qui sera le point de depart des reflexions d'un groupe de travail du CNC.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18230

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4629

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6041